

Ville de Denain

**DECISION N° 2025-125/AP du 03/09/2025**  
**Pole Famille, Loisirs et Vie culturelle**

**OBJET :**

**Manifestation Culturelle**

**Le Maire,**

« Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au

Maire,

Vu le les propositions de la Commission vie culturelle, patrimoine, événementiel,»

**DECIDE**

La ville de Denain organisera la manifestation suivante :

– **Du samedi 20 décembre 2025 au samedi 7 février 2026.**

Exposition [H]all over 36, de Maryline Terrier, proposée par Mazur Delphine, à l'école d'arts plastiques, 98 rue de Villars 59220 Denain visible le mardi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Fermé le lundi, vendredi et dimanche.

Arts Plastiques – Entrée gratuite.

**Article 2** : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet [telerecours.fr](http://telerecours.fr)) dans un délais de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A Denain, le 3 septembre 2025.

DUFOUR-TONINI

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu  
de la réception en Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le .....